

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 20 MARS 2023**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/03/2023, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, David CICALA à Christophe LIAUD, Fabienne ALPHONSINE à Gaelle VUILLOT

Absent : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice Jobert a été désigné(e).

**DELIB 2023.03.20.14****OBJET : Création d'emplois**

Conformément à l'article L.313 – 1 du Code Général de la Fonction Publique (art.34 de la loi du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur Mathieu GAGET, adjoint délégué aux Ressources Humaines et Finances, expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du **1<sup>er</sup> avril 2023** à la création des emplois suivant :

- **1 emploi du grade des Adjoints Administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,**
- **2 emplois du grade des Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,**
- **1 emploi du grade des Agents Sociaux Principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.**

Ces créations permettront, dans l'immédiat de nommer des agents à la suite d'un avancement de grade.

*Les postes créés par la présente délibération sont à pourvoir par des fonctionnaires.*

*Cependant, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avérait infructueux sur tout ou partie de ces postes, ceux-ci pourraient être pourvus par des contractuels selon les termes des articles L332-14 et L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.*

Le Tableau des Emplois et des Effectifs est mis à jour à la suite de ces créations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la création de quatre emplois à temps complet relevant des grades d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'Agent Social Principal de 1<sup>ère</sup> classe tels que listés ci-dessus, aux conditions et aux dates indiquées.
- **INDIQUE** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois peuvent être pourvus par des contractuels selon les termes des articles L332-14 et L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 20/03/2023

Publication et transmission en sous préfecture le 21 mars 2023 21/03/2023

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20230320-lmc112284-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.